

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUENAN**

Séance du 27 Août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept Août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire.

Présents : MORAIN Didier, Maire, CHAPEAU Olivier, COUDRAY Jordan, HUET Jean-Paul, KAMPHUIS Hélène (Jusqu'au point n°7), LECLAIRE Frédéric, LEMARCHAND Maud, LE PIMPEC Anthony, LEVAST Christelle, MARIE Sylvie, MENARD Anthony, ROHAN Yannick, TOUTAIN Maryline.

Absents excusés : BOUESNARD Nicolas (Procuration à LECLAIRE Frédéric), KAMPHUIS Hélène (Procuration à MARIE Sylvie à partir du Point n°8). MARTIN Nadine.

Secrétaire : LEVAST Christelle.

OBJET : Motion pour la préservation des urgences de l'hôpital de DINAN.

Monsieur Didier MORAIN, Maire,

- **CONSIDERANT** que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,
- **CONSIDERANT** que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24 H /24 H, 7 jours sur 7,
- **CONSIDERANT** que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus de 30 à 45 minutes,
- **CONSIDERANT** que cet allongement met en danger la vie des patients, notamment pour les A.V.C., infarctus, traumatismes et détresses respiratoires,
- **CONSIDERANT** l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,

PROPOSE d'adopter cette motion avec les points suivants :

- Réaffirmer son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24 H /24 H à l'hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,
- S'opposer à toute fermeture, réduction d'horaire ou déclassement de service des urgences de Dinan,
- Demander à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,
- Charger Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, aux députés et sénateurs du Département, à la Directrice du Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte cette motion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire.

